

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française  
Département de la Mayenne

Nombre de membres :		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	8

**Date de la convocation :**  
06 Février 2026

**Date d'affichage :**  
20 Février 2026

De la Commune de Jublains,

L'an deux mil vingt-six

Le 12 Février à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains.

Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Eric Chemineau, Pierrick Tranchevent, Daniel Lacroix, Frédéric Ansquer, Ophélie Breton, Astrid Fraudin

Absents : Djamel Bounadja, Antonin Leprince, Amélie Legendre, Samuel Bruneau, Sandra Broussin, Cédric Chardron

Secrétaire de séance : Nathalie Hubert

Djamel Bounadja donne pouvoir à Frédéric Ansquer.

Sandra Broussin donne pouvoir à Ophélie Breton.

Amélie Legendre donne pouvoir Nathalie Hubert.

## 2026-05 : VOTE DES SUBVENTIONS 2026

La commission Finances s'est réunie et propose les montants suivants :

Subventions communales	Vote 2024	Vote 2025	Proposition 2026	Observations
ADMR	2 500,00	4 984,00	2 492,00	En 2025, versement de la subvention 2024+2025
Ass des chasseurs	177,00	0,00	0,00	Association dissoute
Amicale des anciens d'AFN	118,00	118,00	118,00	
Parents d'élèves	290,00	290,00	290,00	
Ass groupement défense c/ nuisibles	99,00	99,00	99,00	
Ass Chapelle de Doucé	290,00	290,00	290,00	En réserve, participation à prévoir pour le paiement de la porte
Tennis de table	290,00	290,00	290,00	
AS Jublains	0,00	0,00	0,00	
Tracto Cross Diablinte	0,00	0,00	0,00	
Club de l'amitié	290,00	290,00	290,00	
Un jour à Jublains	290,00	0,00	0,00	Demande à ne rien recevoir cette année car pas de besoin de soutien financier
Club de tarot	0,00	0,00	0,00	En sommeil
MAM Les Petits Gallo Romains	290,00	290,00	0,00	MAM fermée
GIC de Jublains	0,00	290,00	290,00	
<b>Total</b>	<b>4 634,00</b>	<b>6 928,00</b>	<b>4 159,00</b>	

Dont réserves	2 500,00	277,00	290,00	
CCAS	1 000,00	1 000,00	1 000,00	
Total général	5 634,00	7 928,00	5 159,00	de verser de subv

Subventions diverses	Vote 2024	Vote 2025	Proposition 2026	Observations
Maison de l'Europe en Mayenne	60,00	60,00	0,00	
UDAF 53	50,00	50,00	50,00	
Chambre Métiers et Artisanat	50,00	0,00	0,00	
Ass des infirmes moteurs cérébraux	52,00	52,00	52,00	
Fédé franç randonnée pédestre	40,00	40,00	40,00	
Lire et faire lire	0,00	0,00	0,00	
Société protectrice des animaux	311,20	388,50	388,50	Montant défini par la convention
Les ruisseaux du canton de Bais	25,00	25,00	25,00	En réserve
Ass pour le don du sang de Bais	30,00	30,00	30,00	
Total général	618,20	645,50	585,50	
Dont réserves	150,00	112,00	25,00	

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- Verser les subventions.

Fait et délibéré le 12 Février 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Alain RONDEAU

Secrétaire de séance

Nathalie HUBERT

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française  
Département de la Mayenne

Nombre de membres :		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	8

**Date de la convocation :**  
06 Février 2026

**Date d'affichage :**  
20 Février 2026

De la Commune de Jublains,  
L'an deux mil vingt-six  
Le 12 Février à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains.

Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Eric Chemineau, Pierrick Tranchevent, Daniel Lacroix, Frédéric Ansquer, Ophélie Breton, Astrid Fraudin

Absents : Djamel Bounadja, Antonin Leprince, Amélie Legendre, Samuel Bruneau, Sandra Broussin, Cédric Chardron

Secrétaire de séance : Nathalie Hubert  
Djamel Bounadja donne pouvoir à Frédéric Ansquer.  
Sandra Broussin donne pouvoir à Ophélie Breton.  
Amélie Legendre donne pouvoir Nathalie Hubert.

## 2026-06 : SUBVENTION 2026 MFR RIVES D'ANDAINE

La Maison Familiale Rurale des Rives d'Andaine nous a adressé un courrier afin de faire savoir qu'elle accueillait deux jeunes de la commune au sein de leur établissement.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil et de formation pour les jeunes, ils sollicitent une subvention auprès de chaque commune où résident les élèves. Beaucoup de communes répondent favorablement à leur demande en fonction de leurs possibilités.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention à la MFR des Rives d'Andaines

Fait et délibéré le 12 Février 2026


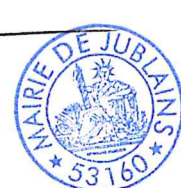
Pour extrait certifié conforme

*Le Maire,*

*Alain RONDEAU*

*Secrétaire de séance*

*Nathalie HUBERT*

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française  
Département de la Mayenne

Nombre de membres :		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	8

*Date de la convocation :*  
06 Février 2026

*Date d'affichage :*  
20 Février 2026

De la Commune de Jublains,

L'an deux mil vingt-six

Le 12 Février à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains.

Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Eric Chemineau, Pierrick Tranchevent, Daniel Lacroix, Frédéric Ansquer, Ophélie Breton, Astrid Fraudin

Absents : Djamel Bounadja, Antonin Leprince, Amélie Legendre, Samuel Bruneau, Sandra Broussin, Cédric Chardron

Secrétaire de séance : Nathalie Hubert

Djamel Bounadja donne pouvoir à Frédéric Ansquer.

Sandra Broussin donne pouvoir à Ophélie Breton.

Amélie Legendre donne pouvoir Nathalie Hubert.

## 2026-07 : VENTE DES HAIES DANS LES LOTISSEMENTS DE LA COMMUNE

Un habitant a questionné la mairie afin d'acquérir les haies limitrophes à son terrain.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis à ce sujet.

*Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse de vendre les haies dans les lotissements aux habitants limitrophes.*

Fait et délibéré le 12 Février 2026

Pour extrait certifié conforme

*Le Maire,*

*Alain RONDEAU*

*Secrétaire de séance*

*Nathalie HUBERT*

